

ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE MONTAGNE

A.N.C.M.



Procès-verbal
Assemblée Générale de l'A.N.C.M.
Association Nationale des Chasseurs de Montagne
20 Mai 2017 à 9 heures Saint-Jorioz Haute-Savoie

Après la signature de la feuille de présence, 21 fédérations et 32 membres individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Jean-Luc Fernandez, son président, en présence de la majorité du Conseil d'Administration.

Le Président remercie tous les présents à l'assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'ANCM.

Le Président excuse Mrs Henri Sabarot et Olivier Thibault, respectivement président et directeur de l'O.N.C.F.S. et Mr. Willy Schraën, président de la FNC, ainsi que Mr Charles Lagier et Thierry Costes, qui n'ont pas pu se libérer.

Il excuse aussi Mr. Alain Laporte, notre secrétaire général, actuellement en déplacement à l'étranger.

Il excuse enfin tous ceux qui n'ont pu se libérer, pris par d'autres engagements professionnels ou familiaux.

Jean-Luc Fernandez souhaite alors un prompt rétablissement à Alain Hurtevent, président de la fédération de la Drôme, à qui il rend hommage.

Jean-Luc Fernandez remercie ensuite très chaleureusement ses prédécesseurs Bernard Baudin, Alain Esclopé et Gérard Mathieu, qui ont tant œuvré pour l'ANCM, et place sa présidence dans la continuité du travail qu'ils ont accompli.

Puis il remercie les spécialistes intervenants lors des exposés scientifiques et conférences qui suivront cette assemblée générale.

Jean-Luc Fernandez remercie enfin André Mugnier, le président de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie, pour son accueil dans le cadre magnifique du lac d'Annecy, à Saint-Jorioz et lui passe la parole.

André Mugnier présente alors sa fédération :

Le territoire est découpé en 20 'pays cynégétiques' et la Haute-Savoie est un département où les plus de 8000 chasseurs sont organisés en ACCA, qui sont obligatoires.

La faune sauvage en montagne y est représentée, entre autre, par le chamois (18000 animaux), le chevreuil (10000), le cerf (6000), mais aussi le tétras-lyre (5000), le lagopède alpin, la gélinotte des bois, la perdrix bartavelle.

Le loup, qui est apparu en 2004, est présent (1 meute) sur le massif de Glières.

La gestion des dégâts et des populations de sangliers fait l'objet d'une attention particulière de la part de la fédération avec un objectif à ne pas dépasser de 150000€ d'indemnisations maximum, tout en offrant la possibilité aux chasseurs de pouvoir chasser cette espèce avec des densités correctes.

Autre dossier d'importance, la sécurité et le partage de la nature.

Puis, en l'absence de notre secrétaire général, Alain Galy prend en charge le secrétariat de cette assemblée générale.

Il présente alors les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale et son organisation :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, organisée à Paris, le 13 mars 2017, et transmis à tous les membres de l'ANCM par courrier électronique ou papier, mais aussi accessible sur notre site 'ancm.chasseursdemontagne.com' fut soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de cette assemblée générale portait sur : l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2016 à Ordino, la nomination ou le renouvellement de 6 membres du conseil d'administration (Mme Michèle Vilmain, Mr. Alain Galy, Mr. Jean-Claude Pradier, Mr Jean-Marc Delcasso Mr. Jean-Pierre Sanson, et Mr. Max Isoard), et l'évolution de la 'boutique' de l'association.

RESOLUTION N°1 : APPROBATIONS DES PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le procès-verbal de l'assemblée générale précédente, tenue le 13 mars 2017 à Paris.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et FINANCIER de l'EXERCICE 2016 :

Rapport Moral : Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée, reporté ci-après :

Nous sommes particulièrement heureux d'être aujourd'hui sur ces terres savoyardes qui représentent bien nos montagnes françaises auxquelles bien évidemment l'ANCM est très attachée.

Après un congrès 2016 en Andorre, à Ordino, qui a fait l'unanimité, en termes de convivialité, et de l'avis de tous, sur la qualité des sujets techniques abordés, nous nous retrouvons ici, aujourd'hui, en Haute-Savoie, à l'invitation de notre ami André Mugnier que je tiens à remercier très chaleureusement.

Je ne vais pas aujourd'hui aborder l'ensemble des sujets sur lesquels l'ANCM s'est investie durant l'année écoulée, cela a été évoqué dans le détail lors de notre précédente assemblée générale le 13 mars 2017, à Paris.

Je vais cependant en faire une synthèse, notamment à l'attention de ceux qui n'ont pas pu y assister :

Administration de l'ANCM :

Des travaux administratifs importants ont été réalisés concernant la mise en conformité, le dépoussiérage et la clarification de nos statuts ainsi que le positionnement légal du siège de notre association. Cette tâche un peu compliquée mais nécessaire a demandé un travail minutieux et contraignant ou Alain Laporte et moi-même avons fait preuve d'une certaine opiniâtreté tant les difficultés administratives ont été nombreuses.

Nous avons maintenant une base administrative et juridique actualisée et pérenne.

Communication :

Alain Galy, quant à lui s'est investi dans la création et l'animation du site Internet ainsi qu'à l'amélioration incessante et toujours renouvelée de notre journal "Le Montagnard".

Je rappelle à chacun d'entre vous l'importance d'alimenter ces deux outils essentiels qui feront de nous une association indispensable, reconnue et respectée.

Je rappelle également à chaque fédération que nous souhaiterions avoir un exemplaire de vos journaux fédéraux nous permettant de ce fait de mettre en valeur certaines de vos actions sur le terrain. L'avis, les expériences, les documents ou anecdotes de tous les adhérents individuels sont autant de sujets qui peuvent enrichir nos moyens de communication.

N'hésitez pas à nous relayer par mail tous les articles et toutes les infos que vous aimeriez voir apparaître soit sur notre site, soit sur 'le Montagnard', afin de valoriser vos actions et vos réalisations fédérales ou individuelles.

L'année 2016 a vu aussi l'élection de Willy Schraen à la présidence de la FNC.

Il faut alors féliciter tous ceux, membres de l'ANCM, qui ont pris des responsabilités au sein de notre représentation nationale :

Alain Hurtevent, au Conseil d'Administration, trésorier-adjoint,

Marc Meissel, co-président de la commission grand-gibier, gestion des dégâts,

Et pour les responsabilités d'animation des groupes de travail :

André Mugnier, 'les grands prédateurs',

Daniel Kittler, 'les territoires de chasse',

André Mugnier, 'le partage de la nature',

Gérard Aubret, 'prospectives environnementales des FDC'.

Moi-même, j'ai la responsabilité d'animation du groupe de travail 'gibier de montagne'.

La loi montagne :

L'acte 2 de la loi montagne et les multiples courriers que j'ai adressés au président de la FNC Bernard Baudin, à Thierry Costes notre lobbyiste, au président de l'ANEM, Laurent Vauquier, aux présidents des Fédérations concernées, ainsi qu'à Gérard Aubret, président de la FRC Rhône-Alpes, afin de les alerter sur l'absence totale de l'activité chasse dans ce premier rapport.

Alors que l'ensemble des activités de la montagne ont été évoquées de manière exhaustive, comment oublier la chasse et ne pas profiter de l'occasion pour y inscrire dans le marbre ses atouts économiques et environnementaux ? C'était pour moi inacceptable !!!!

A la lecture de l'acte 2 définitif de cette loi, on peut constater que nous avons été entendus mais pas assez cependant à mon goût.

Ensuite, le projet (fin 2016) de sanctuarisation de territoires de montagne a fait l'objet d'une opposition de la part de la FNC et l'ANCM.

Participation au CNM, CNCFS, ONCFS :

J'ai assisté également à toutes les réunions (je précise bien à toutes) où je représente de fait notre association. J'ai apporté la contribution positive des chasseurs montagnards, toujours en soutien de la FNC, afin de préserver l'intérêt supérieur de la chasse et en étant également force de proposition sur les différents thèmes abordés.

Je vous ai représenté au conseil national de la montagne (CNM), au conseil d'administration de l'ONCFS, au conseil national de la chasse et de la faune sauvage.

Entre autres :

-CNCFS du 21 avril 2016 : *Demande par la FNC de créer un groupe de travail consacré aux dommages imputables au sanglier, à la prévention des dégâts et à l'obtention d'une gestion durable. L'ANCM demande d'avoir un représentant dans ce groupe de travail. Affaire à suivre.*

-CNCFS du 25 octobre 2016 : *consacré aux dégâts occasionnés par le grand gibier à la forêt. L'ANCM quitte la séance avec les autres représentants des chasseurs devant le refus de report de l'examen du projet de loi, compte tenu de l'impact de ce projet. Affaire à suivre.*

-CNCFS du 22 mars 2017 : *Sur la proposition d'arrêté ministériel concernant la régulation du sanglier dans le Gard, et devant la généralisation probable partout d'une régulation par piégeage, l'ANCM a fait aussi opposition. Affaire à suivre.*

Groupe de travail 'Gibier de montagne' :

En tant qu'animateur du groupe de travail "gibier de montagne" de la FNC, j'ai intégré l'ANCM dans le cadre de ses compétences à chaque réunion, une vraie reconnaissance pour notre association.

Maintenant, en conclusion de ce rapport moral, *je tenais à vous rappeler que l'ANCM est à votre service, et qu'elle pourra, avec le support actif de tous ses membres, faire avancer notre chasse de montagne : A nous d'être de plus en plus militants et de nous positionner sur les grands dossiers concernant notre chasse.*

Enfin, je voudrais ici, au nom de tous, remercier *très chaleureusement Alain Laporte, notre secrétaire général, cheville ouvrière de l'association, hélas, absent aujourd'hui ainsi qu'Alain Galy notre vice-président et Pascal Bel, notre trésorier, pour leur soutien ainsi que l'ensemble des membres du bureau. Un vrai travail d'équipe qu'il convient de souligner et de perpétuer.*

Merci à tous.

RESOLUTION N°2 : APPROBATIONS DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Après avoir entendu le rapport moral et d'activité du président, l'assemblée approuve la gestion de l'Association pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Rapport Financier : *Le Trésorier Pascal Bel détaille ensuite le résultat financier de la saison 2016 écoulée (1 janvier-31 décembre).*

Les recettes se sont élevées à 15480.00€, dont 14300.00€ pour les cotisations, 860.00€ pour les ventes (boutique de l'ANCM), et 320.00€ de produits financiers (estimation).

Le produit financier sera validé en juin 2017, dès réception du document de la Banque Populaire.

Les dépenses se sont élevées à 14607.68€ dont 4085.29€ pour une publication du 'Montagnard', 350.00€ de cotisation à l'OGM, 1194.40€ de frais administratifs, 2384.45€ de frais de déplacement du président aux réunions de l'ONCFS, du CNCFS, et du CNM, 2435.40€ de frais de déplacement des membres du Bureau, 2401.98€ de frais d'organisation du congrès, 1616.30€ d'achats, et 100.20€ de frais divers.

Il ressort un résultat de +872.32€ pour l'exercice 2016.

La trésorerie, au 31 décembre 2016, est de 22811.11€, dont 19840.00€ de placement en parts sociales de la BP de Châtel, et 2651.11€ de compte courant et 320.00€ de provision.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Après avoir entendu le rapport du trésorier, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'Administration de l'ANCM pour leur gestion de l'exercice écoulé.

BUDGET 2017 :

Le trésorier présente alors le budget 2017.

Les recettes proposées sont de 15090€ dont 14270€ de cotisations des membres de l'association (30 fédérations de chasseurs, 72 membres individuels, 2 membres associés), 320€ de recettes financières et 500€ de ventes diverses (pins, écussons, autocollants).

Les dépenses proposées sont de 13568€, soit 4200€ pour la revue 'le montagnard', 350€ de cotisation à l'OGM, 1000€ pour les frais administratifs, 223€ d'assurance de l'association, 2595€ de frais d'organisation du congrès annuel, 5200€ de frais de déplacement des membres du bureau.

Le résultat opérationnel prévu (hors investissement exceptionnel) est donc de +1522€.

Il a ensuite été débattu de l'achat de couteaux, en vue d'enrichir le catalogue de produits promotionnels de l'ANCM.

Le couteau proposé sera de 12cm, et la lame gravée au logo de notre association.

Cinq devis, avec photo, ont été présentés et discutés.

Ceux sont des devis réalisés par Opinel, par une coutellerie de Laguiole en Aveyron, et par une coutellerie du Puy de Dôme.

A ce sujet il faut remercier Jean-Pierre Authier, président de la FDC de l'Aveyron et Dominique Busson, président de la FDC du Puy de Dôme pour leur support.

Après discussion, il est retenu 2 propositions :

Le couteau de Laguiole, avec manche en corne, et avec une mitre inox, au prix d'achat unitaire de 37.6€ TTC et le couteau du Puy de Dôme, avec manche en olivier, sans mitre, au prix d'achat unitaire de 22.50€ TTC.

Il est décidé d'acheter 100 couteaux à chacun de ces deux couteliers, soit une dépense de 6000€.

Les couteaux seront cédés aux adhérents de l'association avec une marge raisonnable.
Par ailleurs, les présidents des fédérations des chasseurs, présents à cette assemblée générale, se sont engagés à acheter chacun entre dix et 20 couteaux.

Le budget proposé pour 2017 conduit à un résultat opérationnel de +1522€ et à un investissement exceptionnel de 6000€.

RESOLUTION N°4 : APPROBATION DU BUDGET 2017

L'assemblée générale de l'ANCM approuve le budget 2017 tel que présenté, prenant en compte l'investissement de 200 couteaux, 100 de la coutellerie de Laguiole et 100 de la coutellerie du Puy de Dôme.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

COTISATIONS 2018 :

Le trésorier présente alors, pour validation, les cotisations pour 2018.

Fédérations des chasseurs : 400€, membres individuels : 30€, membres correspondants : 240€.

Les cotisations proposées sont donc inchangées.

RESOLUTION N°5 : APPROBATION DES COTISATIONS 2018

L'assemblée générale de l'ANCM approuve les cotisations pour 2018.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

MEMBRES D'HONNEUR :

Sont proposés membres d'honneur de l'ANCM :

Alain Esclopé, ancien président de l'ANCM,

Bernard Baudin, ancien président de l'ANCM et ancien président de la FNC.

RESOLUTION N°6 : ELECTION DE MEMBRES D'HONNEUR

L'assemblée générale de l'ANCM approuve l'élection de Mr. Bernard Baudin et Alain Esclopé comme membres d'honneur de l'ANCM.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Motion de soutien à la FNC : Au regard de la situation politique incertaine pour l'avenir de la chasse, il est demandé, à l'unanimité, au président Jean-Luc Fernandez d'apporter le soutien de l'ANCM au président de la FNC.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Gérard Aubret, président de cette Fédération Régionale des Chasseurs, prend la parole pour parler de son attachement à la chasse des galliformes de montagne. Rappelant ensuite que presque toutes les FDC de sa région sont membres de l'ANCM, il adhère à l'ANCM au nom de sa FRC Auvergne-Rhône-Alpes.

ANCGG : Dominique Menjot indique qu'il sera le représentant de l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) au sein de notre association et qu'un courrier en ce sens sera adressé à l'ANCM.

Motion concernant le problème des loups : La prolifération du loup en France et l'extension de sa zone de présence se poursuivent à un rythme très important, entraînant une pression excessive sur la faune sauvage et les cheptels domestiques et de plus en plus de nuisances. L'assemblée demande, à l'unanimité, que soit mis en route, sous l'égide de la Fédération Nationale des Chasseurs, un plan MEDIALOUP 2, pour aborder toutes les zones d'ombre autour de la présence du canidé et trouver des solutions à ce problème. L'assemblée demande à Jean-Luc Fernandez d'être le porte-parole de cette motion au nom de l'ANCM.

INTERVENTIONS :

Mr. Michel Béal, maire de Saint-Jorioz prend la parole pour nous dire toute sa fierté quant au choix de sa ville pour notre congrès annuel. Il nous dit aussi tout le bien qu'il porte à la chasse, qui permet le respect des équilibres cynégétiques dans sa vallée et qui est indispensable à la ruralité.

Mr. Bernard Accoyer, député de Haute-Savoie et secrétaire général des Républicains, nous explique ensuite qu'il a soutenu l'étude (*) de la FDC de Haute-Savoie et de la FNC sur le bouquetin et comment il a défendu la proposition émise par André Mugnier concernant une demande de régulation raisonnée et contrôlée du bouquetin dans un but de gestion sanitaire (suite en particulier à l'affaire du Bargy).

* Cette étude portait sur l'examen des données démographiques et épidémiologiques des populations de bouquetins de 1975 à 2013 et sur l'analyse des facteurs liés aux risques d'apparition ou de persistance des épizooties

Jean-Luc Fernandez s'est, une fois de plus, insurgé contre le classement des espèces protégées qui le restent 'ad vitam aeternam', même quand une surpopulation très importante conduisant à de très graves désordres sanitaires, ne conduit pas à la remise en cause dudit classement et à l'ouverture d'une gestion contrôlée et raisonnée de l'espèce concernée, le bouquetin dans ce cas-là.

CONGRES DE L'ANCM :

Suite à notre assemblée générale, cinq conférences ont permis d'informer, d'échanger et de dialoguer sur des problématiques de nos montagnes :

- Etude sur le Lièvre Variable en Savoie par Mr. Régis Clappier, président de la FDC de Savoie.
- Présentation de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) par Mr. Max Isoard, président de l'IMPCF.
- Evolution du Cerf Elaphe en Montagne, dans les Alpes Maritimes par Mr. Daniel Siméon, FDC des Alpes Maritimes.
- Le Tétras-Lyre, Conservation et Gestion Durable par Mr. Pascal Roche, FDC de Haute-Savoie.
- Le Programme Prédateur Proies Lynx du Massif Jurassien, par Mr. Christian Lagalice, président de la FDC du Jura.

Un compte rendu de ces présentations sera diffusé ultérieurement.

MEDAILLES D'HONNEUR :

Ont reçu la médaille d'honneur de l'ANCM :

Mme Michèle Vilmain, membre du conseil d'administration

Mr. Gérard Mathieu, président de la Fédération des chasseurs des Vosges et ancien président de l'ANCM.

Mr. Yvon Ruffier des Aimes, membre individuel.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le prochain congrès de l'ANCM se tiendra en 2018 en Aveyron.

Nous vous informerons de sa date dès qu'elle aura pu être arrêtée.

Fin de séance le 20 mai 2017 à 17 heures.

Le Président, Jean-Luc Fernandez :

Le Vice-président, Alain Galy :

Le Secrétaire général, Alain Laporte :